



**DEPARTEMENT DU CALVADOS  
COMMUNE DE NONANT**

**COMPTE-RENDU  
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 11 MAI 2021**

*Date de convocation : 4 mai 2021*

<i>Nombre de Conseillers en exercice :</i>	11
<i>Présents :</i>	11
<i>Votants :</i>	11

L'an 2021, le 11 mai, à 19h, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique, à la Mairie de NONANT, sous la présidence de M. Sébastien BÉRARD, Maire.

**Étaient présents**

M. BÉRARD Sébastien, Maire

M. MARTINET Olivier, Mme JAKUBOWSKI Brigitte, M. LECONTE Stéphane, Adjointes au Maire

Mme BATTU Barbara, Mme JAMES Anaïs, M. PACARY Jean-Christophe, M. JOURDAN Ludovic, M. COLIAUX Roger, M. CHEVANCE Jean-Luc, M. TOUTAIN Frédéric

**Étaient absents**

**Secrétaire de séance** : M. TOUTAIN Frédéric

Approbation du précédent compte-rendu.

**ORDRE DU JOUR**

DCM 2021 – 19	➔	Travaux Voirie 2021 : Le Breuil – Validation choix entreprise
DCM 2021 – 20	➔	Numérotation habitation
DCM 2021 – 21	➔	Dépenses à imputer au compte 6232 « Fêtes et Cérémonies »
DCM 2021 – 22	➔	Affectation du résultat 2020
DCM 2021 – 23	➔	Subvention communale 2021
DCM 2021 – 24	➔	Nomination « Correspondant défense »

**DCM 2021 / 19**

**TRAVAUX VOIRIE - LE BREUIL**

Il y a 6 mois, trois entreprises ont été sollicitées pour la remise en état de la voirie de la rue du Breuil. Jones (27 484,09 €HT) et Mastelloto (27 505,28 €HT) maintiennent leur devis, Martragny a augmenté le devis de 1 000 € pour augmentation de la matière première (28 346,26 €HT).

L'entreprise Jones propose le meilleur délai et le tarif le plus bas. Le conseil municipal valide ce devis à l'unanimité.

**Délibération :**

Mr le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que, par délibération du 6 avril 2021 (2021/13), il a été décidé de réaliser, dans le cadre des travaux de voirie 2021, la voirie communale « Rue du Breuil ».

La commission « Travaux et Voirie », lors de sa réunion du 7 mai 2021, a étudié les 3 devis reçus.

Il a été demandé aux entreprises, afin de compléter la consultation, de fournir un délai approximatif d'intervention.

Les informations ont été transmises par les entreprises.

- Entreprise MASTELLOTTO                      Devis 21-056 d'un montant de 27 505.28 € HT  
Intervention possible : Juillet / Août
- Entreprise JONES                                Devis 17-21 d'un montant de 27 484.09 € HT  
Intervention possible : fin mai 2021 début juin 2021
- Entreprise MARTRAGNY                      Devis 28647 d'un montant de 28 346.26 € HT  
Intervention possible : fin juin 2021

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de retenir l'entreprise Entreprise JONES pour son devis 17-21 d'un montant de 27 484.09 € HT
- CHARGE Mr le Maire de signer les documents afférents

### **DCM 2021 / 20 NUMEROTATION HABITATION**

Une entreprise de Nonant a de nouveau sollicité un numéro supplémentaire dans la rue pour sa parcelle afin de faciliter l'accès.

Cependant le bâtiment accueille du public sans que l'entreprise ait procédé aux déclarations nécessaires pour l'activité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de ne pas accéder à la demande tant que les déclarations n'ont pas été effectuées.

### **DCM 2021 / 21 DEPENSES A IMPUTER AU COMPTE « 6232 » « Fêtes et cérémonies »**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la demande du Trésorier de préciser les dépenses à imputer au compte 6232 « fêtes et cérémonies »

Vu l'article D 1617-19 du Code Général des Collectivité Territoriales

Vu l'instruction comptable M14

Considérant que la nature relative aux dépenses « fêtes et cérémonies » revêt un caractère imprécis du fait de la grande diversité des dépenses que génère cette activité,

Considérant que la Chambre Régionales des Comptes recommande aux collectivités locales de procéder à l'adoption d'une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à imputer sur le compte 6232 « fêtes et cérémonies »

Considérant la demande faite par le Trésorier,

Il est proposé de prendre en charge au compte 6232 « fêtes et cérémonies » les dépenses suivantes :

- D'une manière générale l'ensembles des biens, services, objets et denrées ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que par exemples les diverses prestations et cocktails servis lors de cérémonies officielles, inauguration, repas des vœux, spectacles, sapin de Noël, Repas des Anciens, sortie des Enfants...
- Les fleurs, gravures, médailles, coupes et présents offerts à l'occasion de divers évènements et notamment lors de décès, mariages, récompenses sportives, culturelles, militaires ou lors de réceptions officielles.
- Le règlement des factures des sociétés et troupes de spectacles et autres frais liées à leurs prestations ou contrat
- Les concerts et manifestations culturelles

- Les frais d'annonces, de publicité et les parutions liés aux manifestations et locations de divers matériels nécessaires à leur organisation
- Les frais de restaurations des élus et agents communaux liés aux actions communales ou à l'occasion d'évènements ponctuels
- Les dépenses liées à l'achat de denrées et de petites fournitures pour l'organisation de réunion, ateliers ou manifestations

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE D'AFFECTER** les dépenses reprises ci-dessus au compte 6232 « fêtes et cérémonies » dans la limite des crédits inscrits au budget

### DCM 2021 / 22 AFFECTATION DU RESULTAT 2020

#### Fonctionnement

Résultats de l'exercice 2020		13 075,25 €
Résultats antérieurs reportés 2019		166 214,88 €
	<b>Résultat à affecter</b>	<b>179 290,13 €</b>

#### Investissement

Excédent d'investissement reporté 2019		217 462,85 €
Déficit d'investissement 2020		-165 676,50 €
	<b>Solde d'exécution cumulé d'investissement (fin 2020)</b>	<b>51 786,35 €</b>

<b>Considérant que les restes à réaliser sur l'exercice 2020 s'établissent ainsi :</b>		<b>9 205,00 €</b>
	RAR dépenses	18 250,00 €
	RAR recettes	27 455,00 €
	<b>Besoin de financement (1068)</b>	<b>0,00 €</b>

#### Affectation de résultat

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

1) Affectation en réserves R 1068 en Investissement	0,00 €
2) <b>Report en fonctionnement R 002</b>	<b>179 290,13 €</b>

### DCM 2021 / 23 SUBVENTION 2021

Une association caritative extérieure à la commune a reçu une commande au nom de la commune de Nonant pour 400 tulipes, qui ont été livrées mais pas réglées. Le conseil municipal n'a aucun lien avec cette commande. Le président de l'association a sollicité la commune pour le règlement de la facture, et découvert que le conseil municipal n'y était pour rien.

M. le maire déposera plainte en gendarmerie pour usurpation d'identité, et incitera le président de l'association à porter plainte.

Afin de dédommager la cause d'intérêt public volée au nom de notre commune, le conseil municipal décide de faire un don à la Ligue contre le Cancer.

Vote pour faire un don de 40€ à la Ligue contre le Cancer : 7 pour, 4 contre (JAKUBOWSKI Brigitte, Mme BATTU Barbara, M. PACARY Jean-Christophe, M. TOUTAIN Frédéric).

### **Délibération :**

Une association caritative extérieure à la commune a reçu une commande au nom de la commune de Nonant pour 400 tulipes, qui ont été livrées mais pas réglées.

Le conseil municipal n'a aucun lien avec cette commande.

Le président de l'association a sollicité la commune pour le règlement de la facture, et découvert que le conseil municipal n'y était pour rien.

M. le maire déposera plainte en gendarmerie pour usurpation d'identité, et incitera le président de l'association à porter plainte.

Afin de dédommager la cause d'intérêt public volée au nom de notre commune, il est proposé de faire un don à la Ligue contre le Cancer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à 7 voix **pour**, et 4 voix **contre** (JAKUBOWSKI Brigitte, Mme BATTU Barbara, M. PACARY Jean-Christophe, M. TOUTAIN Frédéric) :

- DECIDE de faire un don de 40€ à la Ligue contre le cancer.
- CHARGE Mr le Maire de son exécution

## **DCM 2021 / 24 NOMINATION DU CORRESPONDANT DEFENSE**

Depuis 2001, il existe au sein des communes un correspondant défense.

Le correspondant défense est un élu issu du Conseil municipal qui est le délégué du Maire pour prendre en charge les questions relatives à la défense.

Il est le représentant de la commune auprès des instances civiles et militaires du département et de la région.

Il sensibilise ses concitoyens aux questions de défense.

Le correspondant défense est le lien local entre le monde de la défense et les citoyens.

Sa mission s'articule autour de plusieurs axes :

- le parcours citoyen en lien avec les établissements scolaires et le bureau du service national : recensement, Journée Défense et Citoyenneté (JDC), enseignement de la défense ;
- l'information sur la défense en lien avec le délégué militaire départemental, le bureau de service national et le Centre local d'information de de recrutement des forces armées ;
- la solidarité et la mémoire en lien avec l'office national des anciens combattants victimes de guerre.
- Toutes actions et coopération en lien avec la défense

Suite au renouvellement du Conseil municipal, un nouveau correspondant défense doit être nommé.

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de désigner Mme JAKUBOWSKI Brigitte comme correspondant défense

## QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS

### **BAYEUX INTERCOM :**

Le permis de construire des deux micro-crèches prévue dans la Zone Artisanale de Nonant a été déposé.

### **CIMETIERE DE NONANT :**

Suite à la publication de l'annonce sur la procédure de reprise de concessions en état d'abandon, plusieurs personnes se sont signalées concernant des tombes du cimetière.

Le rendez-vous pour le procès-verbal de constatation est pris le 25 mai 2021 à 18h, et est affiché en mairie et annoncé dans la presse locale.

### **DIVERS :**

- Une noue de la toiture de l'église est endommagée, deux entreprises ont été sollicitées. Choix de l'entreprise **ATTILA** à l'unanimité.
- Des personnes ont retiré un rang d'ardoises de la toiture du lavoir. L'assurance de la mairie a été contactée pour solliciter une prise en charge. Le maire portera plainte pour cette dégradation.
- La préfecture du Calvados a souhaité que les bureaux de vote soient tenus par des assesseurs vaccinés ou avec un test négatif. Plusieurs conseillers municipaux ont donc bénéficié de l'accès à la vaccination contre le COVID19 afin d'être protégés et de protéger les électeurs pour tenir le bureau de vote lors des élections départementales et régionales des dimanches 20 et 27 juin 2021.

Fin de séance 21h30